

## Axe 2-12.3 Action spécifique proposée par un pharmacien : AFGSU 2 et renouvellement

### Type d'action :

Action Libre ou spécifique

### Critères de validation de l'action :

- Pas de prévalidation par le CNP
- Organisme habilité à former à l'AFGSU 2 et à assurer son renouvellement

### Traçabilité de l'action et SI :

- Dans l'attente d'une plateforme de suivi, il faut conserver l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou l'attestation de renouvellement

### Périodicité :

- 1 maximum tous les trois ans

### Références de l'action :

- HAS :
- Réglementaire :  
Circulaire DGOS/DGS/RH1/MC no 2010-173 du 27 mai 2010 relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence pour l'exercice de certaines professions de santé  
Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030084493>
- Autres :

### Catalogue :

- Site CNP Pharmacie

### L'action doit répondre à un ou plusieurs des objectifs suivants :

- 2.1. Évaluer et auto-évaluer ses pratiques afin de les rendre conformes et adaptées
  - Apprendre et utiliser des méthodes en auto-évaluation critique pour identifier les forces et les domaines d'amélioration dans la pratique professionnelle.
  - Apprendre à utiliser des outils et des méthodes d'évaluation des pratiques, et à mettre en œuvre des actions correctives pour améliorer la conformité et l'efficacité.
- 2.2. Assurer la conformité aux recommandations des bonnes pratiques de la profession ou de sa spécialité
  - Comprendre et interpréter les dernières recommandations et bonnes pratiques pour la profession ou la spécialité spécifique.
  - Vérifier la bonne application et s'exercer à mettre en œuvre les recommandations dans des scénarios de pratique réels pour garantir une mise en œuvre efficace.
  - Apprendre à appliquer des principes de santé environnementale et d'éco-responsabilité afin de promouvoir des pratiques durables et sécuritaires
- 2.3. Intégrer et mettre en œuvre les référentiels qualités adaptés à la profession ou sa spécialité
  - Acquérir des connaissances sur les référentiels de qualité pertinents pour la profession ou la spécialité et comprendre leur application pratique.
  - Maîtriser l'intégration de ces référentiels dans la pratique quotidienne pour améliorer la qualité et l'efficacité.